PLAN LOCAL d'URBANISME

Modification n°4

BARTENHEIM

COMMUNE DE BARTENHEIM

3c. Règlement graphique modifié au 1/2500è

Plan Local d'Urbanisme - Modification
Approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 09/09/2026
Le Maire
MAIRIE DE BARTENHEIM Haut-Rhin
Bernard KANNENGIESER

ALSACE Collectivité européenne

ADAUHR ATD Alsace

2026

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES DU PLU

N°	Désignation des opérations	Localisation	Bénéficiaire
2	Création d'une voie d'accès (8 m)	Rue des Merles	Commune
3	Création d'une voie d'accès (8 m)	Rue du 19 Novembre	Commune
4	Aménagement du ruisseau et création d'une voie d'accès	Rue des Forges	Commune
5	Accès maison de santé et du garage automobile		Commune
7	Ouvrage d'eau potable	Lieudit "Bleirain"	Saint-Louis agglomération
8	Création d'une voie d'accès (8 m)	Rue de la Croix	Commune
11	Extension du site d'équipements sportif et de loisirs et réalisation d'un atelier technique	Rue du Printemps	Commune
16	Bassin de rétention des eaux	Chemin du Brestenberweg	Commune
18	Création d'une amorce de voie d'accès (5 m)	Rue des Prés	Commune
21	Retenue temporaire d'écrêtement des crues	RD 21I	Saint-Louis agglomération
22	Bassin de rétention	Rue de Rosenau	Saint-Louis agglomération
23	Extension du parking	Rue de Huningue	Commune
25	Bassin de rétention des eaux pluviales	Collines Ouest	Commune
26	Extension de l'emprise EAP (PIG)	Lieu-dit Hattel	Etat
27	Accès au secteur AUb5	Rue des Landes	Commune
31	Réalisation d'un parking	Rue du Gl de gaulle	Commune

limite de zone ou de secteur
■■■■■■ gazoduc (tracé indicatif)
couloir de ligne electrique
— — — - marge de recul minimal des constructions
▩ emplacements réservés
■ bâtiment à protéger au titre de l'article L151-19 selon prescriptions règlementaires
▨ bâtiment à démolir au titre de l'article L151-19 selon prescriptions règlementaires
▬ ▬ ▬ site a projet

espaces boisés classés à maintenir et/ou à créer L.111-1 et L.113-2

espace à préserver/valoriser au titre de l'article L151-23 selon prescriptions règlementaires
✱ arbre à protéger
chemin creux à maintenir
○○○○○○ plantation à maintenir ou renforcer ou à créer
● ● ● ● haie à créer
espace a planter
secteur à dominante de prés
secteur à dominante de vergers
▥ secteur à dominante de vignes
▲▲▲▲▲▲▲ talus à reconstituer
talus boisé existants à protéger

zi par debordement
zi risque modere

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.